



République Française
Département des Bouches-du-Rhône
Régie des Eaux de Terre de Provence

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, mardi 29 juin 2021 à 18h30 à la salle des mariages en mairie de ROGNONAS, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PICARDA Yves, PONCHON Solange, SEISSON Jean-Pierre, ROBERT Daniel, TATON Robert

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à MILLET Isabelle), FERRIER Pierre (procuration à FABRE Louis-Pierre), GIRAUD Pierre (procuration à Daniel ROBERT), LEPIAN Jean-Louis (procuration à SEISSON Jean-Pierre), LUCIANIRIPETTI Marina (procuration à PONCHON Solange), MARCON Patrick (procuration à FAURE Vincent), PAULEAU Serge (procuration à TATON Robert), PORTAL (procuration à MOURGUES Gilles)

Absents: DEVOUX Jean-Louis

Quorum : 8	Présents : 12	Suffrages exprimés : 20	Pour: 20 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 22 juin 2021			

N° de la délibération : 2021-28
Objet : Approbation du compte administratif 2020 – budget assainissement

Le Conseil d'administration,

Après avoir eu la présentation du compte administratif 2020 par le Président M. Jean-Pierre SEISSON,

Après le départ du Directeur, ordonnateur de la Régie,

1°/ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	2 530 610,51	2 844 106,13	313 495,62
	Section d'investissement	783 228,20	577 920,45	-205 307,75
Report de l'exercice N-1	Section d'exploitation		217 748,73	
	Section d'investissement		178 855,79	
TOTAL		3 313 838,71	3 818 631,10	504 792,39

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	1 727 440,08	457 846,00
	TOTAL des RAR	1 727 440,08	457 846,00

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	2 530 310,51	3 061 854,86	531 244,35
	Section d'investissement	2 510 668,28	1 214 622,24	-1 296 046,04
	TOTAL CUMULE	5 041 278,79	4 276 477,10	-764 801,69

2°/ **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget assainissement tel que présenté.

Fait et délibéré en séance,
A ROGNONAS, le 29 juin 2021

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : *22 juillet 2021*

Publication le : *22 juillet 2021*

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85
Courriel : direction@eauxtdp.fr

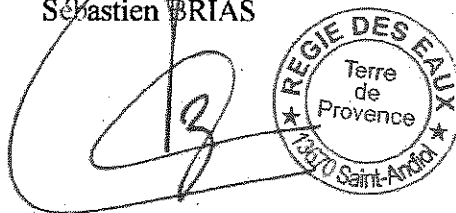
Liste des pièces adressées le 13/07/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> Approbation du compte administratif 2020 – budget assainissement	<u>Numéro de l'acte</u> 2021-28	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 29/06/2021

Fait à ST ANDIOL, le 13/07/2021
Le Directeur administratif et
financier,
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

